

INTERDICTION DES PUFFS

NOS DÉPUTÉS SE SOUMETTENT À L'INDUSTRIE DU TABAC

La FIVAPE constate avec effarement la soumission des députés aux arguments de l'industrie du tabac. Trop occupés à condamner le vapotage sur la base d'arguments non scientifiques, ils sont passés à côté de l'objectif premier de cette proposition de loi. Les puffs ne seront pas interdites, elles seront remplacées par une solution technique tout aussi peu écologique et tout aussi accessible aux mineurs...

BIG TOBACCO À LA MANOEUVRE... AU MÉPRIS DE L'ENVIRONNEMENT

Bien que confuse, cette proposition de loi avait au moins, dans sa version originale, une vertu, celle **d'écarter tous les dispositifs de vapotage à usage unique**. Par extension aux puffs, les cartouches pré-remplies se seraient retrouvées interdites dans leur forme actuelle, **obligeant les industriels du tabac à éco-concevoir les versions futures**. En clair, à les rendre remplissables donc nettement plus durables (mais probablement moins rentables).

"Cet effet de bord tout à fait positif a été porté avec beaucoup de clarté par notre fédération à la connaissance des rapporteurs lors d'une audition préalable. Ils ont néanmoins proposé eux-mêmes un amendement modificatif suite à leur rencontre avec les représentants de l'industrie du tabac, championne des systèmes fermés et agissant là en défense de ses intérêts directs... Inquiétant. Finalement, les puffs ne vont pas être interdites mais autorisées sous une autre forme." explique Jean Moiroud, Président de la Fivape.

LA PUFF, COUPABLE IDÉAL... AU MÉPRIS DES FUMEURS

Pourtant lundi soir, un consensus éclairé aurait pu émerger. L'écologie rassemblait pourtant toutes les parties prenantes. La Fivape l'avait très clairement exprimé dès février 2023... mais il en fallait plus. L'ennemi n'a pas été la puff, mais le vapotage et la séance a pris les allures d'un réquisitoire anti vape. La Fivape tient à rétablir quelques faits :

- **Les puffs sont interdites de vente aux mineurs depuis 2016.** Leur interdiction lèse en priorité les fumeurs majeurs qui s'en servent dans le cadre de leur démarche de sevrage.
- **La Fivape a alerté sans recevoir aucune réponse** tous les services de l'État dès décembre 2021 sur le sujet des puffs et appelé à une application stricte de la loi.
- **L'effet passerelle n'existe pas.** Si c'était le cas, le tabagisme aurait dû augmenter chez les adolescents, or, c'est la catégorie où il a le plus baissé.
- **La vape évite que les jeunes passent au tabac.** C'est un fait observé et démontré, comme le note d'ailleurs une étude scientifique, indépendante et française, datant d'octobre dernier¹.

Les fumeurs sont les grands oubliés de ce projet de loi qui, en plus de chercher à les priver d'une solution supplémentaire pour démarrer une démarche de sevrage active, voient le vapotage stigmatisé sur le fond. **Espérons que les sénateurs, prochains concernés par ce texte, sauront faire un peu mieux la part des choses.**

La Fédération Interprofessionnelle de la vape (FIVAPE) réunit l'ensemble des métiers de la filière du vapotage en France, des fabricants aux distributeurs. Les 800 adhérents de la fédération sont indépendants des industriels du tabac, et représentent 70% de l'activité française du secteur. Le travail de santé publique de la FIVAPE, caractérisé par la lutte de ses adhérents contre le tabagisme, en fait une organisation spécialiste de la réduction des risques, et l'un des acteurs principaux de santé publique en France sur ce sujet.

¹ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37887674/>